



Mai 2020

Impacts économiques de la crise sanitaire en Occitanie

L'activité économique baisserait de 33 % en Occitanie pendant le confinement

Rédacteurs : Insee Occitanie, division Économie

Rédaction achevée le 06/05/2020

Document réalisé à partir de données Insee, Acof-Urssaf, Pôle emploi, ministère du Travail (Directe), Cartes Bancaires CB, RTE, GRTgaz, Terega, Atmo et Tom Tom

Synthèse

Au 7 mai 2020, l'activité économique en Occitanie connaîtrait une baisse de 33 % par rapport à une situation normale du fait de la crise sanitaire, de même ampleur que l'ensemble de la France métropolitaine. 57 % des emplois (salariés ou non salariés) de l'Occitanie sont dans des secteurs d'activités très fortement ou fortement impactés par la crise sanitaire, soit une proportion légèrement plus faible que pour l'ensemble de la métropole (59 %). La Haute-Garonne serait le département le plus impacté, le Gers, la Lozère et l'Aveyron les plus épargnés. L'Hérault est dans une position intermédiaire, proche de la moyenne métropolitaine.

Les indicateurs de consommation d'électricité et de gaz des industriels confirment ce constat : ils chutent en Occitanie, mais également dans des proportions un peu plus réduites qu'en moyenne nationale. Du côté des indicateurs de la demande, les transactions par carte bancaire chutent jusqu'à - 56 % par rapport à la même semaine de 2019, puis cette diminution ralentit légèrement, toujours dans une proportion légèrement plus faible que la moyenne métropolitaine. Les Hautes-Pyrénées, l'Hérault, la Haute-Garonne et les Pyrénées-Orientales sont les départements où les transactions diminuent le plus, en lien notamment avec les déplacements de population.

L'impact sur le marché du travail est très important, tout en restant identique ou légèrement inférieur à la moyenne nationale : 879 000 salariés sont en activité partielle en Occitanie, soit 57 % des salariés du privé, comme au niveau national. Les déclarations d'embauche (hors intérim) au 1^{er} trimestre 2020 sont en baisse de 7,7 % en Occitanie (8 % sur la France). Les offres d'emploi collectées par Pôle Emploi diminuent de 43 % entre février et mars dans la région, soit 3 points de moins qu'en France (- 46 %). Ces évolutions se traduisent par une hausse considérable du nombre de demandeurs d'emploi à la fin mars. Pour les demandeurs sans activité (catégorie A), la hausse sur le mois de mars atteint + 6,6 % en Occitanie (+ 7,1 % au niveau national). Le nombre

de demandeurs d'emploi sans activité dans la région atteint 365 500 fin mars et retrouve son niveau de mars 2017.

Le confinement entraîne une forte réduction des déplacements de la population et une baisse du transport de marchandises. En conséquence, la congestion routière a été en moyenne divisée par 5,1 à Toulouse et 3,7 à Montpellier le mardi 14 avril à 17 heures par rapport à la moyenne observée à 17 heures sur toute l'année 2019. Cette forte baisse des déplacements et le fonctionnement ralenti de l'industrie s'accompagnent d'une amélioration de la qualité de l'air. La concentration en polluants chute en mars : - 70 % par exemple à Toulouse pour les niveaux d'oxyde d'azote entre avant et après le confinement.

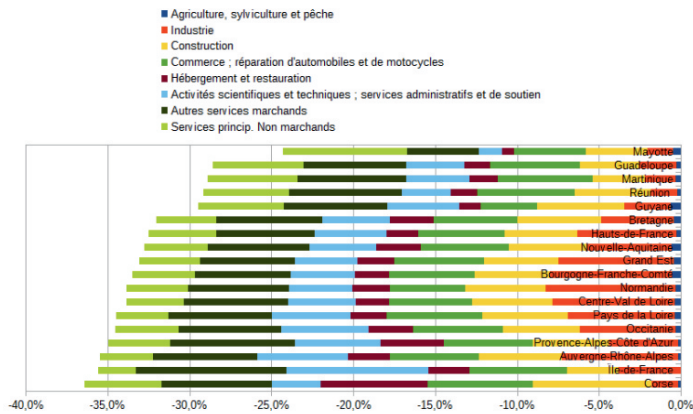
Une activité régionale en baisse de 33 %

Au 7 mai 2020, l'activité économique française serait globalement en baisse de 33 % par rapport à une situation normale du fait de la crise sanitaire. En Occitanie, en faisant l'hypothèse qu'une branche d'activité est affectée avec la même intensité dans tous les territoires qu'au niveau national (*encadré méthodologique 1*), l'activité serait en baisse de 33 %, soit la même estimation qu'au niveau national.

Par secteur, l'économie régionale est pénalisée par une présence plus forte de l'industrie, qui contribue à augmenter de + 0,5 point l'impact de la crise dans la région par rapport à la France métropolitaine (*figures 1 et 2*). L'impact est également plus fort pour les services non marchands (+ 0,6 point) et le secteur de la construction (+ 0,3 point). À l'inverse, l'impact des services marchands est moindre (- 1,7 point), notamment du fait des activités de transports, de l'information-communication et des services administratifs et de soutien qui pèsent moins dans le PIB régional que national.

Par département, avec la même méthode, l'impact serait de - 37 % pour la Haute-Garonne. Tous les autres départements de la région seraient moins impactés que la moyenne nationale. Le Gers et la Lozère connaîtraient l'impact le plus faible (- 29 %) (*figure 3*).

1 Contributions sectorielles à l'impact économique par région



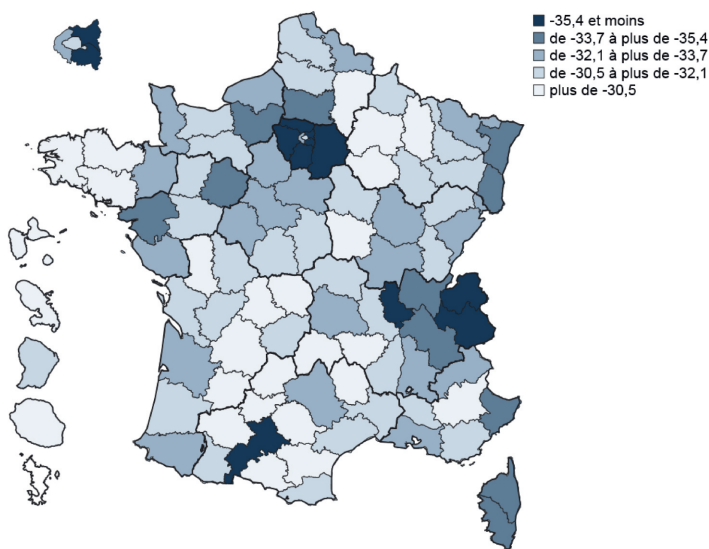
Source : calculs Insee à partir de sources diverses

2 Contributions sectorielles à l'impact économique en Occitanie

	Occitanie	France métropolitaine
Agriculture, sylviculture et pêche	-0,3 %	-0,2 %
Industrie	-5,7 %	-5,2 %
Construction	-4,5 %	-4,2 %
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	-4,6 %	-4,9 %
Hébergement et restauration	-2,7 %	-2,6 %
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	-5,2 %	-6,0 %
Autres services marchands	-6,0 %	-6,8 %
Services principalement non marchands	-3,9 %	-3,3 %
Ensemble	-33,0 %	-33,2 %

Source : calculs Insee à partir de sources diverses

3 Estimation de la baisse d'activité départementale liée à la crise sanitaire



Lecture : au 7 mai 2020, l'activité économique en Haute-Garonne serait inférieure de 37 % par rapport à une situation normale.

Source : calculs Insee à partir de sources diverses

57 % des salariés du privé sont en activité partielle en Occitanie

Au 28 avril, 106 600 demandes d'activité partielle pour le motif de Coronavirus sont déposées dans la région (source ministère du Travail). Elles concernent 878 700 salariés, soit 57 % des salariés du secteur privé de la région. Le pourcentage est identique au niveau national. En Occitanie, 398 millions d'heures chômées sont demandées. Cela représente en moyenne 450 heures par salarié, soit près de 13 semaines à 35 heures hebdomadaires. Au niveau national, 420 heures par salarié sont demandées, soit un peu plus de 12 semaines à 35 heures hebdomadaires.

En Occitanie, trois secteurs regroupent la moitié des heures demandées : le commerce (20 %), les activités spécialisées, scientifiques, techniques, administratives, de soutien (17 %) et la construction (15 %).

Situation du marché du travail : forte hausse du nombre de demandeurs d'emploi sans activité

L'impact de la crise sanitaire et du confinement sur le marché du travail est déjà très fort, comme en témoigne l'évolution des déclarations d'embauche (hors intérim) au 1^{er} trimestre 2020. Celles-ci sont en baisse de 7,7 % en Occitanie et de 8 % sur la France. Il s'agit de la plus forte baisse trimestrielle depuis 2000 (date de début de disponibilité des données). Sur le premier trimestre, les embauches en CDI diminuent de 3,6 %. Cette baisse des embauches en CDI n'atteint toutefois pas celle enregistrée fin 2008 (-11,3 %), l'impact du confinement ne pesant que sur les deux dernières semaines du trimestre. En revanche, les embauches en CDD chutent très nettement contrairement à ce qui s'était passé lors de la crise financière : les embauches en CDD de plus d'un mois diminuent de 6,1 % et celles en CDD de moins d'un mois de -9 % (plus forte baisse « historique »).

Du côté des offres d'emploi collectées par Pôle emploi, les données disponibles permettent de mieux apprécier l'ampleur de la crise, du fait de leur fréquence mensuelle. En Occitanie, ces offres diminuent de 43 % entre février et mars 2020 contre -46 % en France. Il s'agit de très loin de la plus forte baisse mensuelle. La précédente plus forte baisse remontait à janvier 2009 en France et était d'ampleur beaucoup plus mesurée (-14 %). En mars 2020, la diminution des offres d'emploi proposées par Pôle emploi varie de -35 % dans les Hauts-de-France à -51 % en Nouvelle-Aquitaine.

Ces évolutions se traduisent par une hausse considérable du nombre de demandeurs d'emploi à la fin mars. Pour les demandeurs sans activité (catégorie A), la hausse est de +6,6 % sur le mois de mars en Occitanie. Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité atteint 365 470 fin mars et retrouve son niveau de mars 2017. Soit 22 570 demandeurs d'emploi sans activité supplémentaires par rapport à fin février. Par région, la hausse mensuelle varie de +5,4 % dans les Hauts-de-France à +9,7 % en Bretagne, pour une hausse de +7,1 % en France.

En Occitanie, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi sans activité concerne davantage les hommes (+8,3 %) que les femmes (+4,8 %). La tranche d'âge la plus impactée est celle des 25-49 ans avec une hausse de 7,4 %, contre +6,9 % pour les moins de 25 ans et +4,7 % pour les 50 ans et plus.

Pour les demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite, les évolutions dans la région sont contrastées : ceux qui exercent une activité réduite courte augmentent de +24,6 % (catégorie B) ; ceux exerçant une activité réduite longue diminuent de -16,6 % (catégorie C). Comme au niveau national, la mise en place du confinement à la mi-mars explique ces contrastes : les demandeurs d'emploi qui auraient dû travailler tout le mois mais qui, en raison du contexte, n'ont finalement travaillé que durant la première moitié de mars, se retrouvent mécaniquement en activité réduite courte (catégorie B), alors qu'en l'absence de confinement, ils auraient exercé une activité réduite longue (catégorie C).

Globalement, la hausse pour les catégories A, B et C atteint +2,8 % en Occitanie. Cette hausse s'explique essentiellement par une diminution des sorties du chômage de 28 %. Les sorties pour motif de reprise d'emploi baissent de 34 %, celles pour une entrée en stage ou en formation de 46 %.

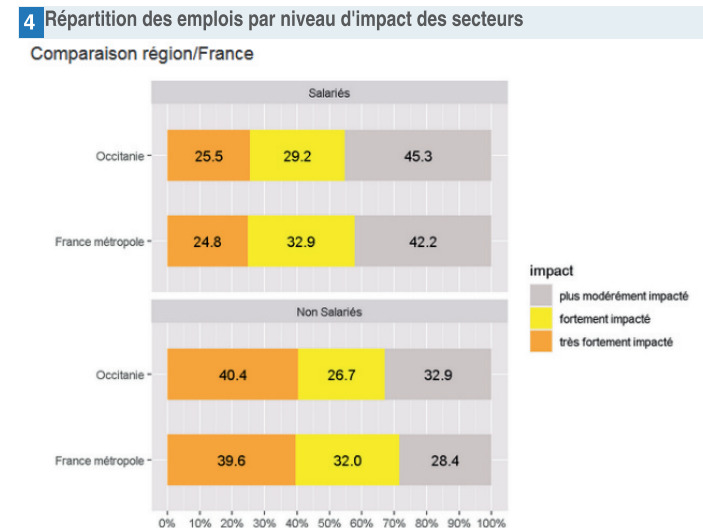
Les entrées à Pôle emploi progressent modérément (+1,6 %) sous l'effet d'une nette baisse des premières entrées sur le marché du travail (-39 %) et des retours d'inactivité (-25,8 %). En revanche, les entrées pour fin de CDD et pour licenciement économique augmentent nettement (+24 % et +29 %) et celles pour fin de missions d'intérim explosent (+156 %).

Au niveau des départements, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C varie de +1,8 % dans les Pyrénées-Orientales à +4,1 % dans les Hautes-Pyrénées. Les sorties de Pôle emploi diminuent très fortement dans tous les départements, la

baisse allant de - 24,5 % dans le Tarn-et-Garonne à - 34,8 % dans le Lot. L'évolution des entrées est, en revanche, très contrastée allant de - 10,7 % en Ariège à + 13,9 % dans le Gers.

57 % des emplois dans des secteurs d'activité fortement impactés

Les secteurs très fortement impactés par le ralentissement économique que connaît la France depuis le début de la période de confinement sont ceux dont l'activité serait réduite de plus des deux tiers par rapport à une période normale, au nombre desquels on compte la restauration, l'hébergement, le commerce non alimentaire ou la construction. Les secteurs fortement impactés sont ceux dont l'activité est réduite d'un tiers à deux tiers, comme les activités scientifiques et services administratifs, le transport et l'entreposage, la plupart des secteurs industriels (*encadré méthodologique 2*). 57 % des emplois (salariés et non salariés) d'Occitanie sont dans des secteurs d'activité fortement ou très fortement impactés par le ralentissement économique que connaît la France depuis le début de la période de confinement. Cette part est légèrement plus faible que pour l'ensemble de la métropole (59 %). Pour les salariés, l'Occitanie est un peu moins impactée que la métropole : 55 % des salariés d'Occitanie, contre 58 % de métropole. Les non-salariés sont plus impactés que les salariés, mais également en moindre proportion en Occitanie que sur l'ensemble de la métropole (*figure 4*).



Lecture : en Occitanie, 45,3 % des salariés travaillent dans un secteur plus modérément impacté, alors que c'est le cas pour 42,2 % des salariés en France métropolitaine.
Sources : Insee, Clap 2015, emploi salarié au 31/12, bases non-salariés 2015, non-salariés à titre principal actifs au 31/12

Les petites structures sont nombreuses dans les secteurs impactés

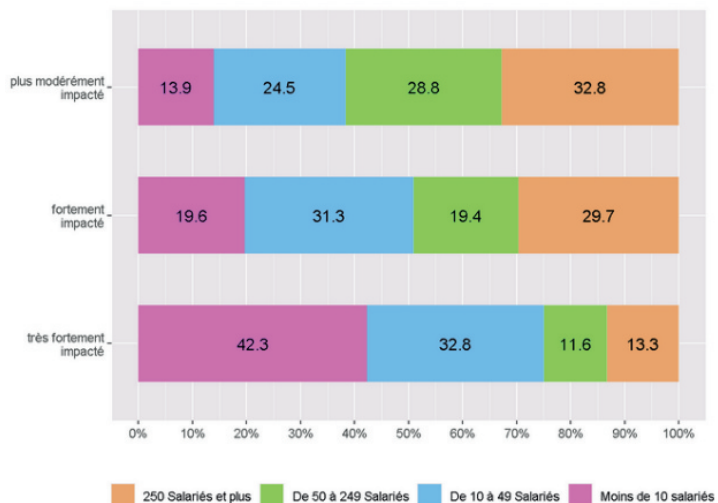
L'impact de la crise sanitaire touche d'abord des secteurs où les petites structures sont très présentes. Plus des deux tiers des indépendants sont fortement impactés (*figure 4*). Parmi les salariés, ceux qui sont employés dans des petits établissements sont les plus concernés. Ainsi, en Occitanie, plus de 40 % des salariés exerçant dans les secteurs très fortement impactés sont employés d'un établissement de moins de 10 salariés. 33 % sont employés dans un établissement de 10 à 49 salariés (*figure 5*).

La Haute-Garonne est le département de la région où l'impact est le plus fort, à la fois pour les salariés et les non-salariés (*figure 6*). Tous les autres départements bénéficient d'une structure du tissu productif (à la fois en matière d'activités et de répartition entre salariés et non-salariés) plus favorable que la moyenne métropolitaine.

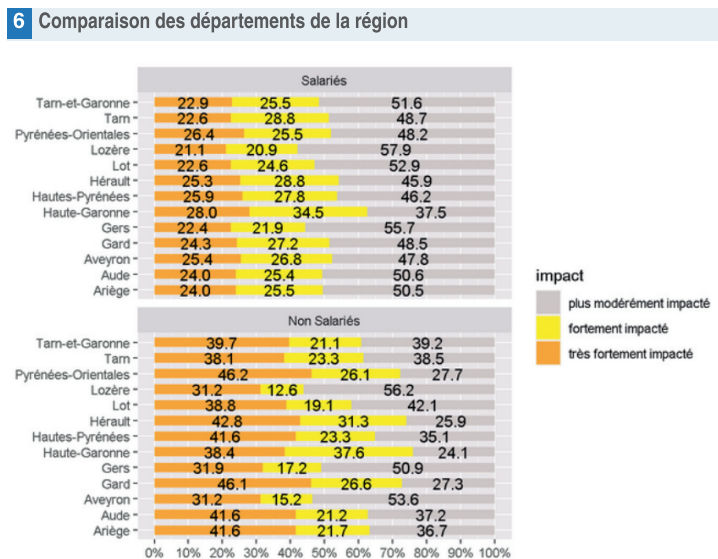
En particulier, la Lozère et le Gers font partie des départements de métropole dont les emplois (salariés et non salariés) sont les moins impactés (*figure 7*). L'Hérault est dans une position intermédiaire, avec une part d'emplois dans les secteurs impactés identique à la moyenne métropolitaine, les salariés étant plus impactés, mais les non-salariés l'étant moins.

5 Répartition des salariés par taille d'établissement en Occitanie

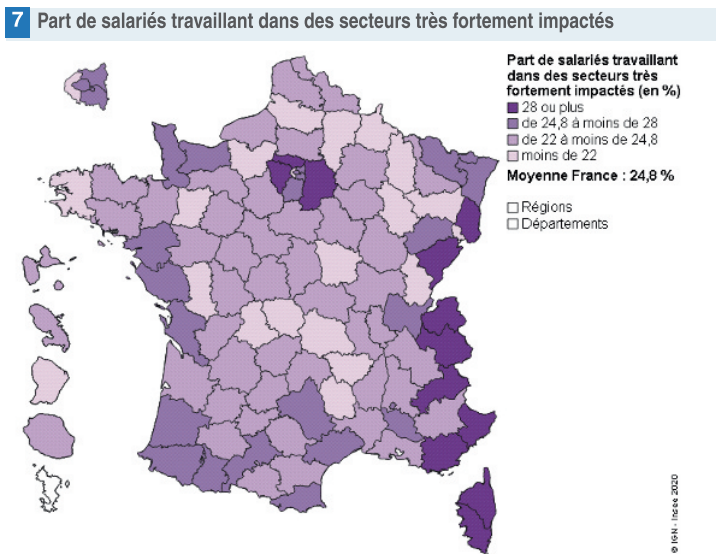
Répartition des salariés en fonction du niveau d'impact sectoriel et de la taille de l'établissement



Sources : Insee, Clap 2015, emploi salarié au 31/12



Sources : Insee, Clap 2015, emploi salarié au 31/12, bases non-salariés 2015, non-salariés à titre principal actifs au 31/12



Champ : France hors Mayotte et hors intérimaires

Sources : Insee, Clap au 31 décembre 2015

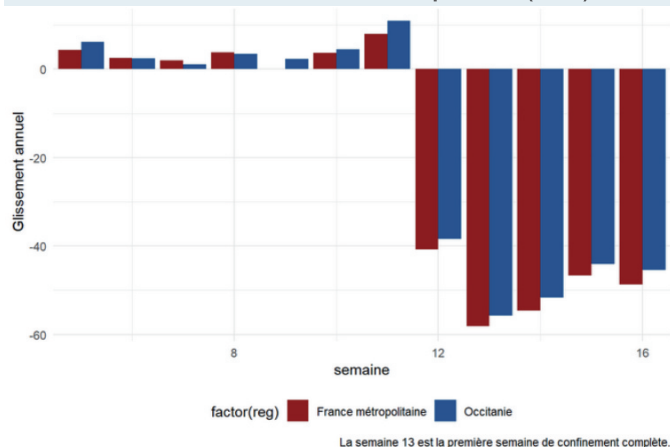
La Haute-Garonne est plus impactée du fait d'une présence plus importante d'industries, ainsi que d'activités de services telles que les activités informatiques, scientifiques et les services administratifs. L'Hérault bénéficie d'une structure sectorielle moins marquée, avec

en particulier moins d'emplois industriels, même si les activités d'hébergement-restauration et de commerce non alimentaire sont plus présentes et pèsent dans les résultats.

Forte baisse des transactions par carte bancaire

En Occitanie, comme en France métropolitaine, les transactions par carte bancaire, hors commerce électronique sur Internet (*encadré méthodologique 3*) augmentent légèrement en semaine 11, semaine démarant le 9 mars soit juste avant les mesures de confinement, par rapport à la même semaine l'année précédente (*figure 8*). Cette hausse pourrait provenir d'une anticipation des achats suite aux mesures de confinement qui se dessinent.

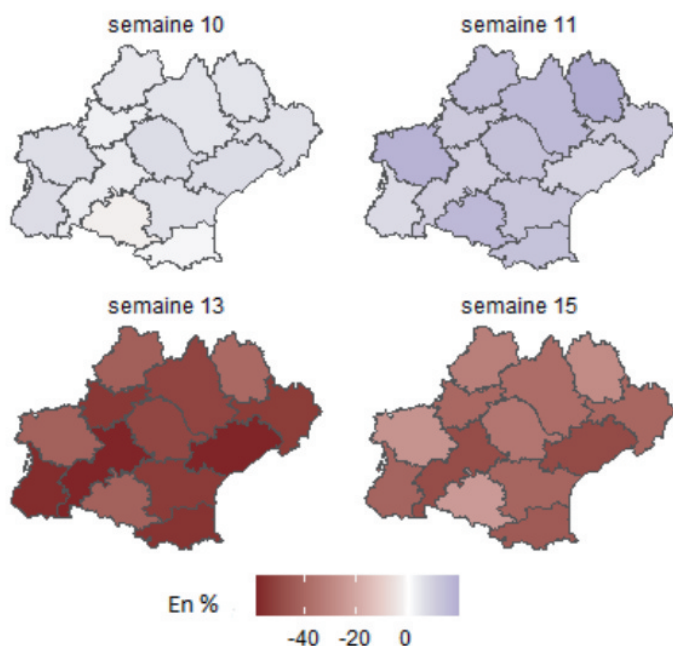
8 Glissement annuel des montants de transactions par carte bancaire en Occitanie et en France métropolitaine (en %)



Source : Cartes Bancaires CB, calculs Insee

Par la suite, dès la mise en place du confinement en semaine 12, soit la semaine du 16 mars, les transactions chutent brutalement, de 38 % en Occitanie par rapport à la même semaine en 2019. Cette chute est légèrement inférieure à celle observée sur l'ensemble de la France métropolitaine (- 41 %). Les deux semaines suivantes, les transactions diminuent respectivement de - 56 % puis - 52 % par rapport aux mêmes semaines de 2019. Puis la diminution du montant des transactions bancaires ralentit, conséquence de la réouverture de certains lieux de ventes dans la restauration (vente à emporter) ou dans le commerce par exemple.

9 Glissement annuel des montants de transactions par carte bancaire par département



Lecture : au cours de la semaine 13 - première semaine complète de confinement - le montant de transactions en Haute-Garonne chute de 59 % par rapport à la même semaine de 2019.

Sources : Cartes Bancaires CB, calculs Insee.

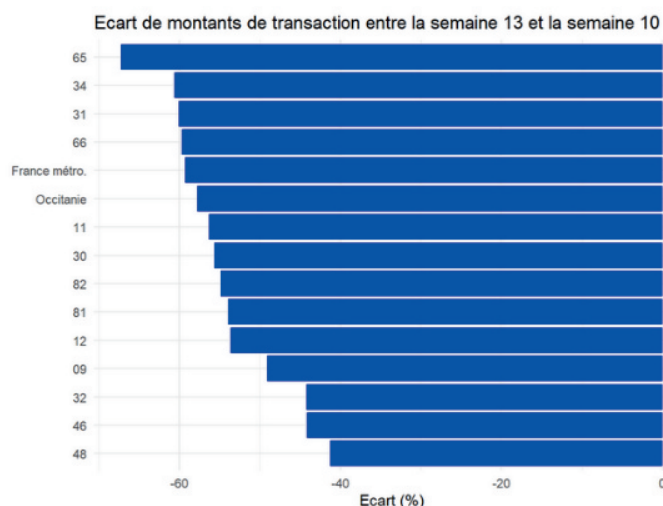
Les mesures de confinement impactent les transactions dans tous les départements

Avant le confinement, lors de la semaine 10, la situation dans les départements d'Occitanie est sensiblement identique à la situation un an auparavant, avec un volume de transactions par carte bancaire variant de - 3 % à + 6 % (*figure 9*). La semaine 11 est marquée par une augmentation plus marquée des montants de transactions, par anticipation des mesures de restriction. En revanche, la semaine 13, première semaine complète de confinement, marque une diminution généralisée à tous les départements, du montant des transactions par carte bancaire.

Par rapport à l'année précédente, le montant des transactions diminue fortement en Haute-Garonne et dans l'Hérault (- 59 %), départements des deux métropoles de la région, qui attirent des consommateurs d'autres départements et qui ont vu leur population évoluer avec le confinement. En effet, ces deux départements ont perdu de la population suite à l'annonce du confinement, notamment une partie des étudiants partis se confiner dans leurs familles, mais aussi les touristes d'affaire. La diminution est également importante, dans les Hautes-Pyrénées (- 58 %) et les Pyrénées-Orientales (- 56 %), départements très touristiques en hiver, qui ont également vu leur population baisser après l'annonce du confinement. À l'inverse, la baisse est un peu moins forte dans le Lot (- 44 %), le Gers, l'Ariège (- 43 %) et la Lozère (- 41 %), départements qui ont gagné de la population suite à l'annonce du confinement (cf. publication de l'Insee <https://www.insee.fr/fr/information/4477356>).

En comparant les transactions non plus par rapport à l'année précédente, mais par rapport à la semaine 10 de 2020, tous les départements d'Occitanie enregistrent de très fortes diminutions du montant des transactions par carte bancaire, dès la première semaine complète de confinement (semaine 13) (*figure 10*). Le département des Hautes-Pyrénées est le plus impacté avec une diminution de - 67 % du montant des transactions. En Haute-Garonne, dans l'Hérault et les Pyrénées-Orientales, le recul est aussi important (- 60 %) et supérieur à la moyenne nationale. Inversement, les départements de l'Ariège, du Gers, de la Lozère et du Lot, enregistrent un recul moins élevé, de 49 % à 41 %. Dans les autres départements de la région, le montant des transactions au cours de la semaine 13 recule de 54 % pour l'Aveyron, à 56 % pour l'Aude.

10 Évolution du montant des transactions par carte bancaire entre la semaine 13 et la semaine 10, par département



Source : Source : Cartes Bancaires CB, calculs Insee

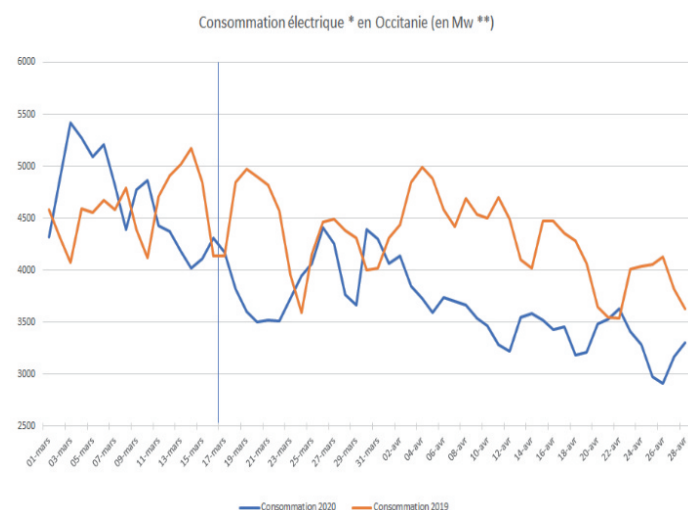
Chute de la consommation d'énergie des entreprises

Avec le confinement, la baisse de l'activité économique se reflète dans les consommations d'électricité et de gaz même si celles-ci fluctuent aussi en fonction des températures extérieures.

Ainsi, dans l'ensemble de la région, la consommation journalière moyenne d'électricité est en baisse de 21 % durant les six premières

semaines du confinement par rapport aux deux semaines qui ont précédé (figure 11). Elle est également en baisse de 16 % par rapport aux mêmes six semaines de 2019. En France métropolitaine (hors Corse), les baisses sont respectivement de 25 % et de 17 %. Ces baisses de consommation s'expliqueraient principalement par la chute de la consommation des entreprises, celle des ménages augmenterait avec le confinement et le télétravail mais baisserait avec les températures clémentes.

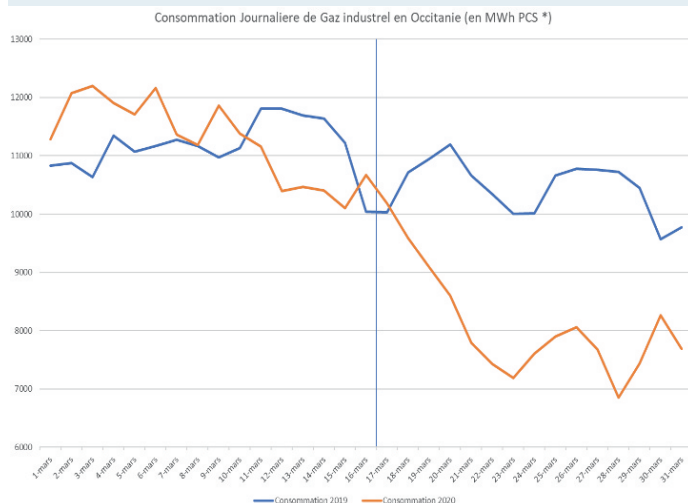
11 La consommation d'électricité chute avec les mesures de confinement



Source : Réseau de transport d'électricité, données éco2mix (consolidées en 2019, en temps réel)

La consommation journalière moyenne en gaz de la part des clients industriels de GRTgaz et Terega cède 29 % durant les deux premières semaines de confinement par rapport aux deux précédentes et 24 % par rapport à l'an passé (figure 12). En France, les baisses sont respectivement de 34 et 31 %.

12 Chute de la consommation de gaz des industriels en Occitanie



Sources : Réseaux GRTgaz et Terega ; traitements Insee

Un trafic routier beaucoup plus fluide

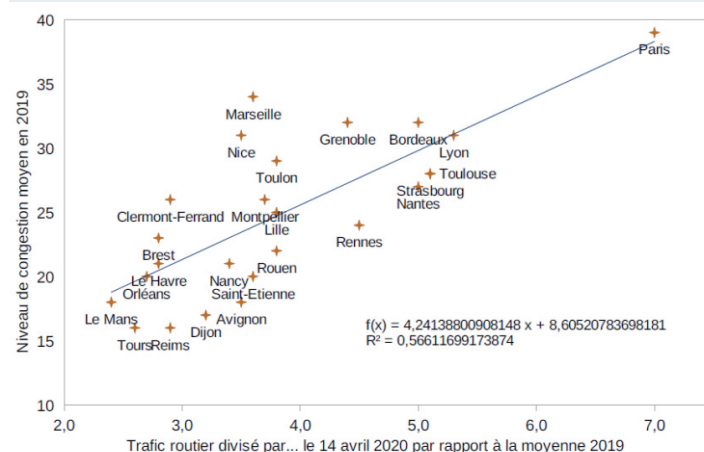
Le confinement entraîne une forte réduction des déplacements de la population et une baisse du transport de marchandises. Beaucoup d'actifs occupés n'ont plus à se rendre sur leur lieu de travail et doivent aussi limiter leurs déplacements aux lieux de consommation ouverts et proches et ne se rendent plus à leurs activités de loisirs. Les magasins n'ont plus autant besoin de livraisons, certains sont fermés et les autres puisent pour partie dans leur stock.

Aujourd'hui, grâce à la technologie embarquée « Tom Tom » de guidage pour les automobilistes, il est possible de mesurer les évolutions du trafic routier à partir des variations de la congestion routière dans les 25 plus grandes villes de métropole. Cela

concerne Toulouse et Montpellier en Occitanie. Le niveau de congestion, exprimé en pourcentage, mesure le temps supplémentaire d'un voyage avec congestion par rapport à un voyage sans congestion. Par exemple, un voyage sans congestion de 30 minutes aura un niveau de congestion de 50 % s'il s'effectue en 45 minutes ($30 + (0,5 \times 30) = 45$).

En Occitanie, entre les niveaux observés en moyenne en 2019 à 17 heures et ceux mesurés le 14 avril 2020 à 17 heures, la congestion est divisée par 5,1 à Toulouse et par 3,7 à Montpellier. C'est dans les villes habituellement les plus congestionnées que la circulation routière a le plus baissé avec le confinement (figure 13).

13 Réduction du trafic en période de confinement dans 25 villes françaises et niveau de congestion habituel sur toute l'année 2019



Nette amélioration de la qualité de l'air à Toulouse

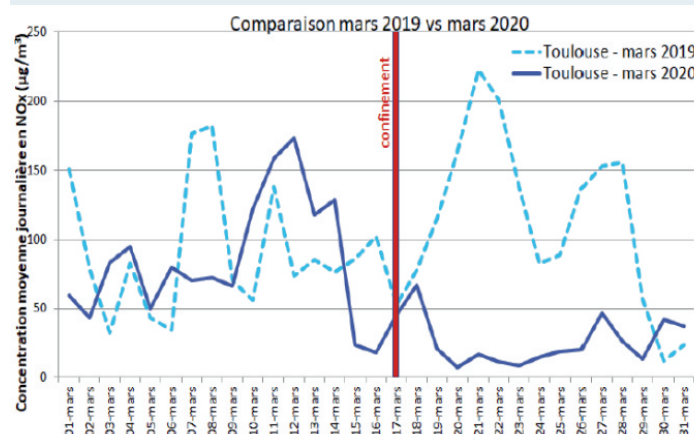
La forte baisse du trafic routier liée au confinement conduit à une amélioration de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire français. À Toulouse, seule agglomération d'Occitanie pour laquelle des données sont disponibles, la concentration moyenne journalière en oxydes d'azote NOx (polluants principalement émis par le trafic routier) a chuté de 70 % entre la première et la deuxième quinzaine du mois de mars (figure 14). On observe la même tendance pour l'ensemble de l'agglomération toulousaine (source Atmo). Cette baisse est comparable à celle observée à Paris (- 70 %), Marseille, Dijon (- 69 %), Strasbourg (- 68 %).

L'analyse de la comparaison des niveaux de ces polluants entre mars 2019 et mars 2020 appuie ce constat.

À noter : les variations observées prennent en compte d'une part l'impact du confinement sur la circulation mais aussi des conditions météorologiques qui ont pu localement être très différentes entre 2019 et 2020.■

14 Ville de Toulouse

L'agglomération toulousaine suit les mêmes tendances que la ville de Toulouse



Source : Atmo

Méthodologies, sources, définitions

Encadré méthodologique 1 – Estimer la baisse d'activité

La méthode consiste à appliquer les évolutions sectorielles nationales à la structure de chaque territoire, cette structure étant celle de la valeur ajoutée des économies régionales et départementales. Selon cette méthode, le fait qu'un territoire est fortement doté en une activité ayant subi un choc très brutal contribue mécaniquement à générer un impact élevé sur son économie. La somme des contributions de tous les secteurs permet d'estimer l'impact global sur l'économie régionale ou départementale.

Cette estimation si éclairante soit-elle comporte des limites : elle ne peut être réalisée à un niveau sectoriel fin et masque donc les disparités entre les activités d'un même secteur, elle ne peut intégrer les différences de comportement des entreprises dans les territoires, elle ne peut tenir compte des variations de la demande des résidents qui s'adresse à l'économie présentielle dans les territoires.

Encadré méthodologique 2 – Des secteurs économiques plus ou moins impactés

Les secteurs économiques ont été classés selon l'intensité de la baisse d'activité qu'ils connaissent au niveau national selon la note de conjoncture de l'Insee du 23 avril. Cette classification s'est appuyée sur les éléments fournis par l'analyse de la baisse d'activité au niveau national avec l'approche du PIB et la connaissance des fermetures réglementaires. L'étude a été réalisée sur les établissements et non les entreprises. On considère donc ici le secteur de chaque établissement (APET).

Secteurs dont l'activité est réduite au niveau national d'au moins deux tiers (très fortement impactés) :

Fabrication matériel transport, cokéfaction :

C19 : cokéfaction et raffinage

C29 : Industrie automobile

C30 : Fabrication d'autres matériels de transport

Construction :

F41 : Construction de bâtiments

F42 : Génie civil

F43 : Travaux de construction spécialisés

Commerce non alimentaire :

G45 : Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles

G46 hors 46.2 et 46.3 : Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles hors commerce de gros de produits agricoles bruts et d'animaux vivants (46.2) et commerce de gros de produits alimentaires, boissons et tabac (46.3)

G47 hors 47.11 et 47.2 : Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles hors commerce de détail non spécialisé à prédominance alimentaire (47.11) et commerce de détail alimentaire en magasin spécialisé (47.2)

Hébergement restauration :

I55 : Hébergement

I56 : Restauration

Autres activités de services :

N78, uniquement 78.2 : activités des agences de travail temporaire

R90 : Activités créatives, artistiques et de spectacle

R91 : Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles

R92 : Organisation de jeux de hasard et d'argent

R93 : Activités sportives, récréatives et de loisirs

S94 : Activités des organisations associatives

S95 : Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques

S96 : Autres services personnels

T97 : Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique

T98 : Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre

U99 : Activités des organisations et organismes extraterritoriaux

Secteurs dont l'activité est réduite au niveau national d'un tiers à moins de deux tiers (fortement impactés)

Fabrication équipements, machines :

C26 : Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques

C27 : Fabrication d'équipements électriques

C28 : Fabrication de machines et équipements

Fabrication autres produits industriels hors pharmacie :

C13 : Fabrication de textiles

C14 : Industrie de l'habillement

C15 : Industrie du cuir et de la chaussure

C16 : Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie

C17 : Industrie du papier et du carton

C18 : Imprimerie et reproduction d'enregistrements

C20 : Industrie chimique

C22 : Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique

C23 : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques

C24 : Métallurgie

C25 : Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements

C31 : Fabrication de meubles

C32 : Autres industries manufacturières

C33 : Réparation et installation de machines et d'équipements

Transport entreposage :

H49 : Transports terrestres et transport par conduites

H50 : Transports par eau

H51 : Transports aériens

H52 : Entreposage et services auxiliaires des transports

H53 : Activités de poste et de courrier

Production films, programmation activités informatiques :

J59 : Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale

J62 : Programmation, conseil et autres activités informatiques

Activités immobilières :

L68 : Activités immobilières

Activités scientifiques, services administratifs :

M69 : Activités juridiques et comptables

M70 : Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion

M71 : Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques

M72 : Recherche-développement scientifique

M73 : Publicité et études de marché
M74 : Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
M75 : Activités vétérinaires
N77 : Activités de location et location-bail
N78, hors 78.2 : Activités liées à l'emploi hors agences de travail temporaire
N79 : Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes
N80 : Enquêtes et sécurité
N81 : Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager
N82 : Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises
Enseignement culturel, médecins et dentistes, action sociale sans hbt
85.5 : Autres activités d'enseignement (disciplines sportives, activités de loisir, enseignement culturel, enseignement de la conduite,...)
86.2 : Activités des médecins et des dentistes
Q88 : Action sociale sans hébergement.

Les autres secteurs sont considérés comme plus modérément impactés.

La ventilation des emplois salariés est issue de Clap 2015, effectifs au 31 décembre, celle des emplois non salariés de la base non-salariés 2015 (on conserve les non-salariés à titre principal en activité au 31 décembre) et celle des effectifs d'emplois intérimaires des estimations d'emploi localisées au 4^{ème} trimestre 2015.

Encadré méthodologique 3 – Les transactions par carte bancaire

Les données utilisées proviennent de Cartes Bancaires CB et couvrent l'essentiel des transactions par carte bancaire. Elles sont tirées d'une extraction de transactions anonymisées et agrégées à l'échelle départementale afin de respecter les exigences de confidentialité. Ces informations sont sujettes à certaines limites. Les données utilisées concernent tout détenteur de carte bancaire sur le territoire français, ce qui, outre les ménages, peut recouvrir aussi des entreprises, et elles ne recouvrent pas les transactions réalisées par d'autres moyens de paiement (espèces, chèque, ticket restaurant, etc.). De plus, l'indicateur régionalisé diffère des estimations nationales pour différentes raisons. D'une part, il n'a pas été possible d'exclure certaines transactions non assimilables à de la consommation (dons à des associations, achat de timbres fiscaux, etc.). D'autre part, les transactions électroniques sur internet ne sont pas prises en compte.

Insee Occitanie
36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 Toulouse Cedex 4

Directrice de la publication :
Caroline Jamet

Rédactrice en chef :
Michèle Even

ISSN : 2493-4704

© Insee 2020

Pour en savoir plus :

- « [Point de conjoncture national du 7 mai 2020](#) », Insee, mai 2020

